



Le site communautaire des
plaisanciers qui naviguent le plus!



UTILISEZ INTERNET POUR SORTIR EN MER !



Offres et Tarifs 2012

Marque



Le service de référence de bourse aux équipiers
ou de co-navigation!

Un réseau de plaisanciers ciblés et qualitatifs

- 7126 membres au 1^{er} février 2012
- 2350 annonces diffusées
- 15000 messages envoyés
- Un réseau animé par une newsletter hebdomadaire touchant 98% des membres

Une marque ayant un fort pouvoir de recommandation

- Vogavecmoi s'est fait la réputation du site où se trouvent les bons plans de navigation
- Communiquer au travers de vogavecmoi, c'est profiter de l'image « bon plan » auprès des membres

Membres



Qui sont-ils?	Les équipiers débutants	Les équipiers confirmés	Les propriétaires de bateau
Pourquoi sont-ils membres de vogavecmoi? Ils cherchent à découvrir la navigation	...acquérir de l'expérience de navigation	...à naviguertrouver des équipiers pour naviguer sur des sorties à la journée/régates
	... apprendre à naviguer	...essayer un maximum de bateau pour acheter le leurtrouver des équipiers pour naviguer pour des croisières
à voyager ou faire une transatlantique		
Quels sont leurs besoins spécifiques? Les membres ont besoin dede constituer leur équipement technique « entrée de gamme »	...de compléter ou renouveler leur équipement technique « moyen et haut de gamme »	
	...apprendre ou se perfectionner avec des cours de voile		... se former pour atteindre l'autonomie
	...louer des bateaux		
	...charters atypiques (transat, bateaux de course, bateau d'expédition...)		
acquérir un bateau ou le renouveler		
			...entretenir leur bateau en bon état de navigation
			...assurer le confort et la sécurité de son équipage
		...équiper spécifiquement leur bateau pour un long voyage ou un convoyage	

Offres

Offre « display Premium »

- Des emplacements de qualité : toutes vos bannières s'affichent dans les 600 pixels du haut de l'écran
- Des emplacements au standard IAB: Seulement 2 tailles de bannières sont nécessaires pour être visible sur toutes les pages du site :
 - [728 X 90](#)
 - [300 X 250](#)
- Traçabilité : Un rapport global du nombre d'affichages et du nombre de clics est fourni en fin de campagne

Offre « newsletter opt'in »

Environ 2000 membres souhaitent recevoir les offres commerciales de nos partenaires. Cette mailing liste est à votre disposition.

Offre « liens »

Dans le cadre de votre stratégie de référencement naturel, nous offrons la possibilité d'acquérir des liens dans nos billets de blog. Exemple [« hôtels à paris »](#)

Offre « billet de blog sponsorisé »

- Le site est animé par un blog suivant une ligne éditoriale composée :
 - d'actualités intéressant les plaisanciers
 - de conseils pour la co-navigation
 - de bons plans donnés aux plaisanciers
- Le billet « sponsorisé » n'est pas le copier/coller de votre communiqué de presse mais un texte original retraité sous l'angle pouvant intéresser le plus de membres du site ([exemple de billet](#)).
- Chaque billet sponsorisé est notifié aux membres au moyen d'un lien et d'une accroche dans la newsletter ([exemple](#)).

Offre « newsletter hebdo »

Chaque semaine nous adressons une newsletter à 98% de nos membres . Il existe trois façons de communiquer dedans :

- Le lien commercial simple ([exemple 1](#))
- Le lien commercial « intelligent » ([exemple 2](#))
- La bannière 468*60 ([exemple 3](#))

Tarifs



Tarifs bannières

Quantité (nombre d'affichages)	Tarif en rotation générale 9€ du CPM
10.000	90€ ht
20.000	180€ ht
50.000	450€ ht
100.000	900€ ht
200.000	1.800€ ht

Tarifs newsletters

« bannière 468*60 »	50€ ht
Photo 150*150px + description courte textuelle en marge	50€ ht
Newsletter dédiée aux optin (1600 membres)	150€ ht

Autres prestations

Billet sponsorisé (+ lien dans la newsletter)	300 ht
Lien pour référencement naturel dans le blog	40€ ht/liens
Photo 150*150px + description courte textuelle	Format spécial Tour de Belle Ile et Tour de Ré 40€

Remises dégressives

Tranches d'investissement brut	%
>2.000€	3%
>4.000€	7%
>8.000€	15%

Autres remises

Remises professionnelles	%	
Cumul des mandats	3%	S'applique aux insertions passées par un mandataire ayant traité le site pour le compte d'au moins deux annonceurs distincts
Remise mandataire	15%	S'applique aux professionnels ayant appliqué un mandataire professionnel pour leur achat d'espace
Remise fidélité	10%	Pour les annonceurs ayant souscrit une campagne pendant l'année n ou n-1

Conditions générales de vente (CGV) 1/2

DISPOSITIONS GÉNÉRALE

- Définitions
- « Annonceur » désigne toute personne morale ou physique qui achète ou fait acheter de l'espace publicitaire auprès de la société 4HAW.
- « Mandataire » désigne toute personne morale ou physique qui agit pour le compte d'un annonceur dans le cadre d'un contrat de mandat écrit d'achat d'espace publicitaire. Pour l'ensemble des présentes C.G.V. ne peut être considérée comme mandataire qu'une personne morale immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés avec un code d'activité 744B ou 741G.
- Application des Conditions Générales de Vente
- Les présentes conditions générales de vente définissent les conditions de vente par la société 4HAW à l'Annonceur et son éventuel Mandataire dans le cadre d'achat d'espace publicitaire dans les supports commercialisés par la société 4HAW. Toute souscription d'un ordre d'insertion implique l'acceptation pleine et entière des tarifs et des présentes conditions générales de vente. Le contrat entre l'Annonceur, son éventuel Mandataire, et la société 4HAW se compose des présentes conditions générales de vente, de l'ordre de publicité, des spécifications techniques et des éventuelles conditions particulières rattachées à des offres spécifiques, ainsi que des tarifs, qui forment un tout indissociable et indivisible. Toute disposition de l'ordre de publicité et/ou des conditions particulières en contradiction avec les présentes conditions générales de vente prévaudra sur les présentes conditions générales de vente. En cas de contradiction entre les présentes conditions générales de vente et les conditions générales d'achat de l'Annonceur et son éventuel Mandataire, les présentes conditions prévaudront, nonobstant toute clause contraire, ce que l'Annonceur et son éventuel Mandataire reconnaît et accepte expressément. La société 4HAW se réserve le droit de modifier à tout moment ses CGV, notamment afin de se conformer à l'évolution de la législation et ce, sous réserve d'en informer les Annonceurs ou leurs Mandataires une semaine avant la date d'entrée en vigueur. Nos ventes sont faites directement à l'Annonceur ou par l'intermédiaire de son Mandataire dans le cadre d'un contrat de mandat. Les obligations souscrites par la société 4HAW à l'occasion d'un ordre de publicité ne peuvent l'être que vis-à-vis d'un Annonceur. En conséquence, la société 4HAW ne peut être tenu à aucune obligation de quelque nature que ce soit vis-à-vis d'un Mandataire.

ORDRE DE PUBLICITÉ

- Tout achat d'espace publicitaire sur un site Internet, un mobile ou une tablette commercialisé par la société 4HAW fait l'objet d'un ordre de publicité. Il s'agit d'un document signé la société 4HAW qu'elle adresse à l'Annonceur (ou son Mandataire) en réponse à l'ordre de ce dernier, et compte tenu des disponibilités du planning de la société 4HAW. Toute demande de réservation d'espace publicitaire adressée à la société 4HAW par l'Annonceur ou son Mandataire doit préciser la période de diffusion souhaitée ainsi que la marque du produit ou du service objet du message publicitaire. Elle est adressée au moins 5 jours ouvrés avant la date de première mise en ligne de la publicité. La demande de réservation d'espace publicitaire. La confirmation d'ordre de publicité doit être retournée à la société 4HAW dûment contresigné par l'Annonceur ou son Mandataire sous 3 jours ouvrés avant la date de mise en ligne de la campagne. En cas d'existence d'un Mandataire, l'acceptation de l'ordre par la société 4HAW sera subordonnée à la communication préalable par le Mandataire soit du contrat de mandat le liant à l'Annonceur, soit de la lettre d'accréditation de Mandataire mentionnant l'existence de ce mandat et les conditions de facturation et de règlement qui y sont prévues.
- Le contrat de mandat, comme la lettre d'accréditation seront réputés être maintenus en vigueur jusqu'à notification écrite par l'Annonceur à la société 4HAW de leur résiliation. À défaut, l'ordre pourra ne pas être enregistré et ne sera pas pris en compte par la société 4HAW.

MESSAGES PUBLICITAIRES

- L'Annonceur s'assure de la licéité des publicités et du respect de l'ordre public et des bonnes mœurs. Les messages publicitaires sont rédigés en langue française avec, le cas échéant, une traduction, en application de la loi n° 94-665 du 4 août 1994. Tout message publicitaire doit être clairement présenté comme une publicité et identifier l'Annonceur. L'Annonceur garantit qu'il est titulaire de l'intégralité des droits de propriété intellectuelle et industrielle permettant la diffusion des publicités, ainsi que des droits relevant de la personnalité et ce, sans limitation de durée, en nombre de représentations et de reproductions. Les textes et annonces paraissent sous la seule responsabilité de l'Annonceur et de son Mandataire. Ces derniers garantissent en conséquence solidairement la société 4HAW contre toute action ayant pour cause le contenu du message publicitaire diffusé sur les supports commercialisés par la société 4HAW, sa présentation, et généralement, l'exécution de l'ordre de publicité.
- L'Annonceur autorise la société 4HAW pour les besoins de sa propre communication à utiliser et/ou à reproduire, en totalité ou pour partie, la campagne publicitaire, objet du contrat, dans tous ses documents promotionnels diffusés en France ou à l'étranger, sous quelque forme et sur quelque support que ce soit.

- Les marques, qui sont la propriété de la société 4HAW ou des Editeurs de sites Internet, mobile et tablettes, ne peuvent être utilisées dans une annonce publicitaire, comme d'aucune autre façon, sans une autorisation préalable écrite de la société 4HAW.

TARIFS, CONDITIONS COMMERCIALES ET REMISE PROFESSIONNELLE

- Les ordres de publicité sont facturés sur la base du tarif hors taxes en vigueur au jour de l'établissement de celui-ci et conformément aux tarifs publiés pour chacun des sites Internet, mobiles et tablettes commercialisés par la société 4HAW. Ils sont communiqués sur demande et consultables sur le site www.yachtinginternationalmedia.com. La réactualisation des tarifs est accessible sur ce même site. Le prix tarif comprend une mise en ligne, ainsi que, le cas échéant, une modification des créations de la campagne au maximum par période de 15 jours.
- Le prix tarif comprend également, sous réserve de l'obtention par la société 4HAW de l'autorisation de l'Editeur, la possibilité pour l'Annonceur de créer un lien hypertexte renvoyant vers son site Internet et d'avoir accès aux statistiques de sa campagne publicitaire. La société 4HAW se réserve le droit de modifier à tout moment ses tarifs et sa politique commerciale en respectant un préavis d'une semaine au moins avant la date d'entrée en vigueur des dites modifications. En cas de baisse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité établi après leur publication sur le site, mobile ou tablette considéré. En cas de hausse des prix, les nouveaux tarifs seront applicables à tout ordre de publicité dont la confirmation sera reçue après un mois suivant la publication de ces nouveaux tarifs sur le site, mobile ou tablette considéré.
- Sur les ordres exécutés dans le cadre d'un contrat de mandat, il est appliqué une remise professionnelle de 15 % sur le prix tarif net hors taxes, après application des majorations, du dégressif volume et des dégressifs commerciaux.
- Les frais techniques sont en sus et ne bénéficient pas des dégressifs commerciaux et de la remise professionnelle.

EXÉCUTION DES ORDRES DE PUBLICITÉ

- Éléments techniques
- Les éléments techniques nécessaire à la diffusion de la campagne doivent impérativement être mis à disposition de la société 4HAW au plus tard trois jours ouvrés avant la date de première mise en ligne stipulée à l'ordre de publicité, sous un format conforme aux spécifications techniques fixées par
- la société 4HAW. Sur les formats évènementiels, les délais de livraison des éléments techniques aux spécificités de la société 4HAW sont portés jusqu'à cinq jours ouvrés avant la date de diffusion.
- Le défaut, le retard et l'erreur de livraison des éléments techniques libèrent la régie de l'engagement de livraison de volume sur la période contractuelle et aucune indemnité de compensation ne pourra être réclamée par le client.
- La société 4HAW facturera la totalité du volume réservé sur l'ordre de publicité pour les emplacements achetés en exclusivité ou à forte part de voix.
- Une livraison à moins de 24 heures de la date de début de diffusion, ou moins de cinq jours ouvrés pour les formats évènementiels, et ne permettant pas la mise en ligne de la campagne à la date souhaitée, entraîne une facturation de 80% du montant net acheté. La société 4HAW n'est tenu de restituer les éléments techniques remis par l'Annonceur, même en cas d'annulation de la campagne, ni de les conserver.
- Emplacement publicitaire
- Les espaces publicitaires proposés par la société 4HAW dans l'ordre de publicité s'entendent toujours sous réserve du nombre de pages vues au moment de la réception de la confirmation de l'ordre de publicité.
- Dans le cas où l'emplacement publicitaire proposé dans l'ordre de publicité ne pourrait
- être respecté, la société 4HAW fera ses meilleurs efforts pour mettre à la disposition de l'Annonceur un autre emplacement de valeur équivalente.
- Modification des messages publicitaire
- En dehors d'une mise en ligne, ainsi que d'une modification des créations de la campagne de publicité par période de 15 jours, la société 4HAW se réserve le droit de refuser toute nouvelle mise en ligne et/ou modification de créations demandée par l'Annonceur. En cas d'acceptation la société 4HAW, la nouvelle mise en ligne, ou la modification de créations pourra donner lieu à une majoration de 15% sur le prix tarif net hors taxes des formats concernés.
- Pour toute publicité hébergée par un autre serveur (communément appelé « redirect »), l'Annonceur devra impérativement prévenir la société 4HAW 24 heures ouvrées à l'avance en cas d'interruption ou rupture des liens.

Conditions générales de vente (CGV) 2/2

- Modification, suspension et annulation de l'ordre de publicité
- L'Annonceur peut, moyennant demande préalable et écrite adressée à la société 4HAW au plus tard 15 jours avant sa date d'effet, demander la modification du plan de diffusion, sous réserve de son acceptation de la modification des tarifs ou planning qui peut en résulter. Passé ce délai, l'Annonceur se verra facturé des frais de report de la campagne :

- jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais de modification

- de 15 à 5 jours ouvrés la date de diffusion : frais égal à 20% du montant total de la campagne reportée

- moins de 5 jours ouvrés avant la date de diffusion : frais égal à 40% du montant total de la campagne reportée

- Le report du planning de diffusion ne pourra avoir lieu que dans l'année prévue de première diffusion.
- En cas de demande d'un Annonceur pour une suspension de la diffusion de la publicité, l'ordre de publicité sera annulé par la société 4HAW et l'intégralité du prix de la publicité considérée sera néanmoins facturée à l'Annonceur.
- La société 4HAW sera en droit de refuser ou de suspendre toute publicité renvoyant vers le site de l'Annonceur qui serait contraire aux lois et réglementations en vigueur ou qui serait contraire à la bonne tenue, la bonne présentation ou la ligne de conduite des supports concernés, la société 4HAW étant seul juge et n'ayant pas à indiquer les raisons de son refus ou de la suspension. Le refus ou la suspension de la publicité par la société 4HAW ne saurait faire naître aucun droit à indemnité au profit de l'Annonceur (et/ou de son Mandataire) et ne saurait dispenser ce dernier du paiement des publicités déjà diffusées.
- L'Annonceur peut également, moyennant demande écrite adressée à la société 4HAW, demander l'annulation d'un ordre de publicité. Si la demande d'annulation de l'Annonceur intervient :

- jusqu'à 15 jours ouvrés avant la date de diffusion : sans frais d'annulation

- de 15 à 5 jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 40% du montant de la campagne annulée

- moins de 5 jours ouvrés avant la date de diffusion : facturation de 70% du montant de la campagne annulée

- Réserves
- La société 4HAW sera libérée de son obligation de diffuser la publicité de l'Annonceur par suite de la survenance de tout cas fortuit ou de force majeure, ou de circonstances ayant une cause externe indépendante du fait personnel de la société 4HAW. Dans ces circonstances, aucun retard ni défaut de diffusion de la publicité ne pourra justifier la résiliation de l'ordre par l'Annonceur ni donner lieu à indemnité quelconque. Toutefois, à titre de compensation, la société 4HAW pourra, à sa convenance,
- Pour l'application de la présente clause, devront être considérées comme cas de force majeure les cas suivants : la guerre, l'émeute, la grève, l'exigence fortuite de l'actualité, les destructions de matériels sans qu'il soit possible aux personnes qui les ont sous leur garde d'éviter ces destructions, l'arrêt des moyens de communication, les réquisitions ou dispositions d'ordre public apportant des restrictions à l'objet du contrat ou à la libre circulation, la défaillance dans la représentation des éléments du fait d'un dysfonctionnement ou d'un encombrement du réseau Internet, ainsi que d'un dysfonctionnement du serveur de diffusion publicitaire, ainsi que les cas retenus par la jurisprudence usuelle des tribunaux français en la matière.

CONDITIONS DE FACTURATION, DÉLAIS ET MODALITÉS DE PAIEMENT

- Facturation

La publicité est facturable sur la base des tarifs, impôts et taxes en vigueur au moment de la diffusion. Les tarifs susvisés comprennent à la fois les barèmes de prix, ainsi que les réductions susceptibles d'être appliquées. L'exécution d'une commande à un prix convenu ne contraint nullement la société 4HAW à exécuter toute nouvelle commande suivant des conditions commerciales et tarifaires identiques.

- Transfert du contrat

Le contrat est rigoureusement personnel à l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, qui ne peut l'utiliser que pour sa société, sa marque, ses produits ou services tels que désignés dans l'ordre d'insertion. En aucun cas, l'Annonceur et l'éventuel

Mandataire, ne peut céder le bénéfice du contrat, sauf accord préalable et exprès de la société 4HAW. En cas de cession autorisée, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, s'oblige à faire exécuter par son successeur tous les ordres de publicité en cours au moment de la cession, l'Annonceur, et l'éventuel Mandataire, restant garant vis-à-vis de la société 4HAW de la bonne exécution et du bon règlement desdits ordres.

- Loi Sapin

Conformément à la loi n°93-122 du 29 janvier 1993, dite Loi Sapin et dans le cas où l'Annonceur aurait mandaté un intermédiaire, la société 4HAW devra être en possession du contrat de mandat liant l'Annonceur et le Mandataire, contrat qui sera réputé à durée indéterminée jusqu'à son interruption par l'Annonceur, ce dont la société 4HAW devra être informée. L'Annonceur s'engage à informer la société 4HAW des éléments déterminants du contrat de mandat qui sont susceptibles de produire un effet sur la réalisation des prestations confiées. L'original de la facture relative à l'ordre de publicité sera envoyé à l'Annonceur et un autre exemplaire sera adressé au Mandataire en vigueur. L'Annonceur qui choisit de faire régler la campagne par son Mandataire payeur se porte, dans tous les cas, fort du paiement à bonne date des sommes revenant à la société 4HAW par son Mandataire et s'engage à couvrir la société 4HAW de tout préjudice subi par la société 4HAW résultant d'une défaillance du Mandataire de l'Annonceur à cet égard, à charge pour ce dernier de se retourner contre son Mandataire dans les conditions légales.

- Paiement

La publicité est payable sans escompte au comptant à réception de la facture, sauf stipulation contraire convenue par accord particulier. En cas d'application d'un escompte, la TVA de la facture correspondante devra être réduite au prorata. Suivant l'importance ou la nature du travail à exécuter à la libre interprétation de la société 4HAW, il pourra être demandé une avance de 30% du montant HT à l'ordre de publicité.

Conformément à l'article L441-6 du Code de Commerce, des pénalités de retard pourraient être appliquées dans le cas où les sommes dues seraient versées après la date de paiement figurant sur la facture. Ces pénalités sont d'un taux égal à trois fois le taux de l'intérêt légal. En cas de recouvrement contentieux et/ou par l'intermédiaire d'une société spécialisée extérieure, tous les frais demeureront à la charge de l'Annonceur. De plus, tout retard de règlement par rapport aux échéances prévues entraînera le droit de suspendre dès le lendemain du défaut de paiement l'exécution des campagnes en cours.

Les factures émises par la société 4HAW sont payables au lieu de son principal établissement. L'acceptation préalable de traites ou lettres de change ne peut en aucun cas constituer une dérogation aux conditions et délais de règlement des factures de la société 4HAW ou à leur lieu de règlement.

En aucun cas, les paiements qui sont dus à la société 4HAW ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque réduction ou compensation sans l'accord écrit et préalable de la part de la société 4HAW. Tout paiement entre les mains de la société 4HAW s'impute sur les sommes dues, quelle qu'en soit la cause en commençant par celles dont l'exigibilité est la plus ancienne.

Les réductions de prix ne sont acquises que pour autant que les obligations et prestations y donnant droit aient été effectivement exécutées ou réalisées.

RÉCLAMATION ET CONTESTATION

- Toute réclamation, quelle qu'en soit la nature, doit être portée à la connaissance de la société 4HAW par lettre recommandée et dans un délai maximum de quinze jours après la date de la facture. Passé ce délai aucune contestation ne sera plus recevable. En tout état de cause, l'Annonceur ou son Mandataire s'oblige à payer, sans aucun retard, la partie non contestée de la facture.
- Toute réclamation relative à la diffusion d'une campagne ne pourra être prise en compte par la société 4HAW si elle n'est pas consécutive à un contrôle effectué conjointement par l'Annonceur et un collaborateur (ou salarié) de la société 4HAW. Il est entendu que le serveur de diffusion publicitaire de la société 4HAW fera foi entre les Parties.

LOI ET COMPÉTENCE

L'élection de domicile est faite à l'adresse indiquée en tête des factures de la société 4HAW. L'interprétation et l'exécution des présentes conditions de vente, ainsi que tous actes qui en seraient la suite ou la conséquence, sont soumis au droit français. Tout litige susceptible de résulter de l'interprétation ou de l'exécution des présentes conditions générales de vente ou de l'ordre d'insertion ou de toutes éventuelles conditions techniques régissant cet ordre sera soumis à la compétence exclusive du Tribunal de commerce de Paris, nonobstant toute éventuelle connexité, demande incidente ou en garantie ou en cas de pluralité de défendeurs. La société 4HAW disposera néanmoins de la faculté de saisir toute autre juridiction compétente et en particulier celle du siège social du client. Les effets de commerce ou acceptation de règlement ne feront ni novation, ni dérogation à la présente clause.

Contact



Vogavecmoi



Société 4HAW

Antoine PENOT

Siège social : 1 rue de la trinquette, 17000 LA ROCHELLE

Bureau commercial : 2 ter villa Thoreton 75015 PARIS

06.77.29.09.60

05.46.07.78.23

antoine.penot@yachtinginternationalmedia.com

Marque

Membres

Offres

Tarifs

CGV

Contact